



HERBICIDE antigraminées antidicotylédones des blés tendres et orges d'hiver*

*Cf. tableau des usages.

Lauréat®

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 12-5

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 9000198

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : diflufénicanil

Teneur : 25g/l, soit 2.2% (m/m)

Famille chimique : phénoxy nicotinilides (PNA)

Mode d'action : Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

Substance active : chlortoluron

Teneur : 400g/l, soit 35.4% (m/m)

Famille chimique : urées substituées

Mode d'action : Absorption racinaire et foliaire.

Description

LAUREAT associe les propriétés de deux substances actives : le diflufénicanil et le chlortoluron. Il agit par absorption foliaire et racinaire sur un grand nombre de dicotylédones et graminées dans les cultures de blés tendres d'hiver et orges d'hiver. LAUREAT présente une très bonne rapidité et régularité d'action.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Ne pas herser ou rouler pendant les 15 jours qui précèdent ou suivent l'application. Ne pas appliquer au stade pointant des céréales. Traiter sur des semis réguliers avec une profondeur minimale de 1,5 cm. Ne pas traiter sur des céréales déchaussées ou en mauvais état végétatif, conséquence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'eau stagnante, de gel, de fortes amplitudes thermiques ou d'attaques parasitaires.

Ne pas traiter sur des sols sableux, filtrants, caillouteux ou battants. Traiter sur sol humide, bien préparé, non motteux.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant l'emploi. Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur. Mettre en route l'agitation et verser la dose nécessaire de produit dans la cuve ou dans l'incorporateur du pulvérisateur. Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application. Appliquer la bouillie aussitôt après la préparation. Appliquer immédiatement la bouillie après sa préparation et maintenir l'agitation. Ne pas laisser le produit en suspension dans la cuve pendant plus d'une heure.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

DANGER	PROFILS DE PROTECTION DES INDIVIDUS			
	PROFIL 1	PROFIL 2	PROFIL 3	PROFIL 4
PROFIL 1 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 2 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 3 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 4 : PROTECTION DES INDIVIDUS	
PROFIL 1 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 2 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 3 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 4 : PROTECTION DES INDIVIDUS	
PROFIL 1 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 2 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 3 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 4 : PROTECTION DES INDIVIDUS	
PROFIL 1 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 2 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 3 : PROTECTION DES INDIVIDUS	PROFIL 4 : PROTECTION DES INDIVIDUS	

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES LAUREAT à la dose de 4.5L/ha présente une très bonne selectivité sur toutes les variétés d'orge d'hiver et sur de nombreuses variétés de blé tendre d'hiver à l'exception des variétés sensibles au chlortoluron. Se renseigner auprès d'Arvalis ou de votre conseiller pour connaître la sensibilité des variétés utilisables.

Remarque: sur la base de essais Arvalis, LAUREAT peut être utilisé sur certaines variétés tolérantes à faibles doses de chlortoluron, soit 1.25L/ha (500g/ha



Lauréat®

de chlortoluron) : Rubisko, Bergamo, Arkeos, Armada, Aigle, Trapez, Diamanto, Advisor, RGT Velasko, Alixan, Descartes, Concret, Fripon, RGT Cysteo, RGT Goldenno, Soverdo CS, Campesino, Divin, Obiwan, Olbia, Ortolan, RGT Conekto, RGT Lexio, RGT Vivendo, Bienfait, Costello, Donjon, Foxyl, Ghayta, Gallixe, Hybiza, Hyclick, Hypodrom, Izalco CS, Lavoisier, LG Altamont, Luminon, RGT Mondio, SY Moisson, Triomph

- ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- en cas d'accident ou malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
 9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur céréales d'hiver (application à l'automne).
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver (application au printemps).
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe7 - Ne pas appliquer entre le mois de mars et le mois d'août, correspondant à la période de reproduction des oiseaux.

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient du 1,2-Benzisothiazol-3-(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation :
Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau :
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion :
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



Lauréat®

Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé tendre d'hiver	Désherbage (graminées annuelles), Désherbage (dicotylédones annuelles)	4.5 l/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 25	BBCH 25	1a, 1b, 1c, 2a, 4a
Orge d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles), Désherbage (graminées annuelles)	4.5 l/ha	1 trait./an Egalement utilisable sur orge de printemps semée à l'automne. stade BBCH 00 à BBCH 25	BBCH 25	1a, 1b, 1c, 2a, 4a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur céréales d'hiver (application à l'automne).

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver (application au printemps).

1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Ne pas appliquer entre le mois de mars et le mois d'août, correspondant à la période de reproduction des oiseaux .

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur céréales d'hiver.

Champ d'activité

Champ d'activité de Lauréat en pré-levée et post-levée de la culture à 4.5l/ha :

Graminées		Prélevée et post-levée de la culture	
Très sensibles (95% à 100%)		Paturins	
Sensibles (85 % à 94 %)		Vulpins, ray-grass, agrostide	
Moyennement sensibles (70 % à 84%)		Folle avoine (pré-levée de l'adventice)	
Peu sensibles (< à 70 %)		Brôme stérile	
Dicotylédones		Prélevée et post-levée de la culture	
Très sensibles (95% à 100%)		Alchemille, anthémis, capselle bourse à pasteur, lamiers, lamsanne, matricaire, mouron, myosotis, pensée, ravenelle, renoncule (de semis), sanve, stellaire, véroniques, colza(repousses)	
Sensibles (85 % à 94 %)		Bifora (pré levée de l'adventice), coquelicot, bleuet, céraiste, chrysanthème des moissons, renouées des oiseaux, renouées liseron, géraniums (pré-levée de l'adventice)	
Moyennement sensibles (70 % à 84%)		Bifora (post-levée de l'adventice), gaillet gratteron, grémil, laitern rude, renouée faux-liseron, géraniums (post-levée de l'adventice)	
Peu sensibles (< à 70 %)		fumeterre	

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Adventices	Sol sableux, crayeux, filtrant, battant	Sol de 20 à 30 % d'argile	Sol > 30% d'argile
Folle avoine d'automne, Vulpin + dicotylédones	3.75 à 4.5 l/ha	4.5 l/ha	*
Ray-grass, Pâturins, Agrostide +	3.5 à 4 l/ha	3.75 à 4.5 l/ha	4.5



Lauréat®

Adventices dicotylédones	Sol sableux, crayeux, filtrant, battant	Sol de 20 à 30 % d'argile	Sol > 30% d'argile
-----------------------------	---	---------------------------	--------------------

* Efficacité insuffisante dans ce type de sol.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'applique en post semis prélevée de la culture ou en postlevée de celle-ci (du stade 1 feuille à mi-tallage) à la dose maximale de 4.5 l/ha. En sols très filtrants, il est préférable d'appliquer le produit en postlevée.
 Traiter sur sol humide, bien préparé, non motteux pour garantir un niveau d'efficacité optimal.
 Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Dans le cadre de la gestion durable des adventices des céréales à paille (prévention de l'apparition de résistances), on veillera à mettre en place des mesures de bonnes pratiques culturales (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc...).

Classification HRAC

- 12 - Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.
- 5 - Absorption radiculaire et foliaire.

Conditions du milieu

En postlevée d'automne, l'application devra se faire avant l'arrivée des grands froids. Ne pas appliquer si une période de gel est prévue dans les jours suivants. Pour les applications de sortie d'hiver, les céréales devront être en bon état végétatif.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Colza, blés tendres et blés durs, orges, triticale, pois protéagineux, lin, pomme de terre, maïs, tournesol, betterave, haricot, féverole, soja, sorgho, luzerne. Toutes les cultures non citées ci-dessus, sont sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En cas d'accident climatique ou de destruction parasitaire de la céréale d'hiver, les possibilités de cultures de remplacement sont nombreuses au printemps.

Epoque d'application	Cultures possibles avec ou sans labour	Cultures possibles uniquement après labour	Cultures déconseillées
Application avant Fin Novembre	Blé tendre, maïs, pomme de terre, sorgho, soja, luzerne	Blé dur, orge, lin oléagineux, betterave industrielle, haricot	Avoine, colza, choux, pois protéagineux, féverole, tournesol, ray grass
Application de Décembre à Janvier	maïs	Blé tendre, blé dur, orge, pomme de terre , sorgho	Avoine, lin, haricot, colza, choux, pois protéagineux, feverole, tournesol,betterave industrielle, luzerne et ray grass
Application de Février à Mars		Pomme de terre	Avoine, lin, haricot, colza, choux, pois protéagineux, feverole, tournesol,betterave industrielle, luzerne ray grass, blé tendre, blé dur, orge, maïs, sorgho

Toutes les cultures non citées ci-dessus, sont sous l'entière responsabilité de l'agriculteur

Mesures de protections des individus



Lauréat®

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Lauréat® ▫ 25 g/l diflufenicanil 400 g/l chlortoluron ▫ AMM n°9000198 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer



Lauréat®

Cancérogénicité, catégorie 2 ▣ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ ▣ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▣ H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▣
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)